



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

26 JUIN 2025

SALLE DU BATTOIR DE DIESSE

19 HEURES 30

Président : M. Xxxx Xxxx

Procès-verbal : M. Xxxx Xxxx, secrétaire communal

Scrutateurs : M^{me} Xxxx-Xxxx Xxxx et M. Xxxx-Xxxx Xxxx

Ayants droit au vote présents : 17 personnes / majorité absolue à 9 voix

Conseil communal : M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx (maire), M. Xxxx Xxxx, (vice-maire), M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx, M^{me} Xxxx Xxxx, MM. Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx-Xxxx (conseillers)

Excusé : M. Xxxx Xxxx, (conseiller)

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte 2024 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse**
 - a) *Présentation du compte arrêté au 31.12.2024, par Xxxx-Xxxx Xxxx*
 - b) *Approbation du compte 2024 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse*
2. **Approbation du compte 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse**
 - a) *Présentation du compte arrêté au 31.12.2024, par Xxxx-Xxxx Xxxx*
 - b) *Approbation du compte 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse*
3. **Approbation du compte 2024 du Collège de district de La Neuveville**
 - a) *Présentation du compte arrêté au 31.12.2024, par Xxxx-Xxxx Xxxx*
 - b) *Approbation du compte 2024 du Collège de district de La Neuveville*
4. **Présentation des comptes communaux 2024**
 - a) *Introduction, par Xxxx Xxxx-Xxxx*
5. **Approbation du compte 2024 de la Commune mixte de Plateau de Diesse**
 - a) *Présentation du compte arrêté au 31.12.2024, par Xxxx-Xxxx Xxxx*
 - b) *Présentation des arrêtés de compte, par Xxxx-Xxxx Xxxx*
 - c) *Prise de connaissance du rapport succinct de vérification, par Xxxx Xxxx-Xxxx*
 - d) *Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2024, par Xxxx Xxxx-Xxxx*
 - e) *Approbation du compte 2024 de la Commune mixte de Plateau de Diesse*
6. **Informations du Conseil communal**
 - a) *Election des membres des commissions*
 - b) *Projet Coop*
 - c) *Fête nationale*
 - d) *Travaux en cours*
7. **Divers et imprévus**

Il est exactement 19 heures 30 lorsque M. Xxxx Xxxx, Président de l'Assemblée communale (AC) de la Commune mixte de Plateau de Diesse, souhaite la bienvenue à l'assistance présente et déclare la séance ouverte.

Le droit de vote est contesté à M^{me} Xxxx-Xxxx Xxxx, administratrice des finances, et M. et Xxxx Xxxx, secrétaire communal, qui ne sont par conséquent pas autorisés à exprimer leur vote.

M^{me} Xxxx-Xxxx Xxxx et M. Xxxx-Xxxx Xxxx sont désignés comme scrutateurs et l'Assemblée communale confirme leur nomination.

Le Président du jour du jour donne ensuite lecture de l'Ordre du jour et demande au corps électoral s'il le conteste tel qu'il a été publié ou s'il souhaite en modifier l'ordonnancement.

Il constate que la présente Assemblée a été convoquée par une insertion dans l'organe de publication officiel de la commune, soit la Feuille officielle du district, FOD n° 20 du vendredi 23 mai 2025, respectant le délai de 30 jours prescrit par l'art. 33 du Règlement d'organisation.

L'Assemblée ne se manifestant pas, le Président considère l'ordre du jour comme accepté à l'unanimité et il peut ainsi déclarer l'Assemblée communale du jeudi 26 juin 2025 comme légalement constituée.

1. Approbation du compte 2024 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

a. Présentation du compte arrêté au 31.12.2024

C'est l'administratrice des finances, Xxxx-Xxxx Xxxx, qui entame la présentation des comptes de l'année 2024, détaillés, comme d'habitude, en plusieurs étapes. Elle débutera par le descriptif de la comptabilité des Syndicats, dont le premier est celui des Sapeurs-pompiers du Plateau établi par l'administratrice des finances du syndicat des sapeurs-pompiers, M^{me} Xxxx Xxxx.

L'année 2024 se solde par un excédent de revenus de 6'749 francs. Ce montant nous a été restitué à hauteur de 70 %, soit 4'661 francs. Ce résultat, conformément au règlement de son financement spécial, n'a pas été attribué à ce fonds, mais a été englobé dans le compte général communal. Le budget prévoyait un excédent de charges de 18'434 francs. Cette différence s'explique principalement par des économies dans les charges de personnel qui se montent à 76'524 francs, ce qui reste en dessous du montant budgété de 90'635 francs. Les charges pour les biens, services et marchandises se montent à 92'021 francs, pour un budget initial de 110'670 francs. Le patrimoine administratif a été repris à sa valeur comptable au 1^{er} janvier 2024, soit 190'001 francs. Il est amorti sur 8 ans à raison de 23'750 francs par an. À cela s'ajoutent, 10'074 francs pour le véhicule acheté en 2018 (amortissement sur 10 ans), 4'005 francs pour la motopompe acquise en 2021, 12'128 francs pour le nouveau véhicule de la protection respiratoire. Le total des amortissements de 2024 se monte à 49'958 francs. Pour les recettes, les taxes d'exemption s'élèvent à 136'068 francs pour la commune de Plateau de Diesse, pour un total de 179'128 francs.

Le Conseil du Syndicat et son organe de vérification des comptes proposent à l'Assemblée d'approuver le compte annuel 2024 qui lui est soumis avec un actif et un passif qui balancent à 318'969 francs et un résultat équilibré après la répartition de 4'661 francs.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

b. Approbation du compte 2024 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

La Parole n'étant pas demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du compte 2024 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 17 contre : 0.

Le compte 2024 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, dont le bilan s'équilibre aux actifs et passifs par 318'969 francs, avec un résultat du compte global équilibré, après la répartition de l'excédent de revenus de 4'661 francs, est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

a. Présentation du compte arrêté au 31.12.2024

Xxxx-Xxxx Xxxx poursuit son exposé avec le compte de résultat du Syndicat de la communauté scolaire du Plateau de Diesse, dont les seuls membres sont les communes de Nods et de Plateau de Diesse.

La répartition des charges entre les deux communes membres repose sur une clé fondée sur le nombre d'élèves inscrits. Pour l'année 2024, cette répartition s'établit à 73,26 % pour la commune de Plateau de Diesse et à 26,74 % pour celle de Nods. Au total, 258 enfants fréquentent les établissements scolaires de la région, dont 51 à l'école enfantine et 207 au degré primaire.

Le montant global des frais d'exploitation pris en charge par les communes s'élève à 1'349'945 francs, soit une diminution de 247'709 francs par rapport au budget initial. La part assumée par notre commune atteint 988'970 francs, ce qui comprend 792'927 francs pour l'école obligatoire et 196'043 francs pour l'EJC. Les frais de traitement, qui incluent notamment les salaires des enseignants, les charges sociales et les cotisations de prévoyance, se montent à 1'634'287 francs pour l'année 2024. Ce montant est en hausse de 166'733 francs par rapport au budget. Pour notre commune, la charge totale s'élève à 1'197'278 francs, répartis entre 210'322 francs pour l'école enfantine et 986'956 francs pour le degré primaire. Le coût annuel moyen par élève selon les frais d'exploitation s'élève à 5'232 francs en 2024. À titre de comparaison, le budget prévoyait un montant de 6'265 francs, tandis qu'en 2023, ce coût s'établissait à 3'567 francs. Les comptes annuels 2024 présentent un actif et un passif équilibrés à hauteur de 643'453 francs. Après la répartition des charges totales s'élevant à 2'984'233 francs, le résultat final est équilibré. Aucun excédent ni déficit n'est à relever.

La commission scolaire, ainsi que l'organe de vérification du syndicat, vous proposent d'approuver le compte annuel 2024 qui vous est soumis avec un actif et passif de 643'453 francs et un résultat équilibré après la répartition des charges totales de 2'984'233 francs.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

M. Xxxx Xxxx se demande si, parmi les charges relatives à l'école, existe une différence entre les charges d'exploitation et les charges de traitement. Vous nous dites que tout est à la charge de la commune, mais il y a une part qui semble-t-il est financée par le canton.

Xxxx Xxxx Xxxx précise que nous recevons des factures de la part communale au traitement des enseignants, que ce soit pour le Collège de district ou l'Ecole primaire

M^{me} Xxxx Xxxx, administratrice des finances de la Communauté scolaire, note que ne figurent pas dans les comptes la rétrocession cantonale. On reçoit des factures mensuelles du canton pour le coût moyen des traitements et le canton rétrocède aux communes.

Xxxx Xxxx-Xxxx relève que c'est bien le canton qui paie les enseignants. Chaque année, le canton établit ses acomptes en fonction du nombre d'élèves, peu importe le nombre de professeurs concernés. La commune donne l'argent au canton, qui paie les enseignants, puis elle reçoit la rétrocession du canton.

M. Xxxx-Xxxx Xxxx s'interroge sur la distinction toujours opérée entre école enfantine et école primaire

M^{me} Xxxx Xxxx indique qu'elle est en fait dictée par le plan comptable MCH2.

b. Approbation du compte 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

La Parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du compte 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 17 contre : 0.

Le compte 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, dont le bilan s'équilibre aux actifs et passifs par 643'453 francs, avec un résultat du compte global équilibré, après la répartition des charges totales de 2'984'233 francs, est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte 2024 du Collège de district de La Neuveville

a. Présentation du compte arrêté au 31.12.2024

L'administratrice des finances continue sa présentation avec le dernier Syndicat dont l'Assemblée est appelée à approuver les comptes ce soir, celui du Collège de La Neuveville.

La répartition des charges entre les trois communes membres s'effectue selon plusieurs critères, appliqués de manière combinée. La commune de La Neuveville, en tant que commune siège, assume une part fixe de 15 % des charges. Les 85 % restants sont ensuite répartis selon trois éléments pondérés : la population résidente pour 20 %, le nombre d'élèves pour 35 % et la capacité contributive des communes pour 30 %.

Pour l'année 2024, le total des charges d'exploitation s'élève à 614'754 francs, contre 526'151 francs en 2023, soit une augmentation de 88'603 francs. En appliquant la clé de répartition qu'Xxxx-Xxxx Xxxx vient de détailler, la charge d'exploitation qui revient à notre commune pour l'exercice 2024 s'élève à 161'785 francs. S'agissant des traitements des enseignants, le total inscrit aux comptes 2024 atteint 1'773'954 francs, en hausse de 87'049 francs par rapport à l'année précédente, où ils s'élevaient à 1'686'905 francs. La répartition de ces traitements est effectuée uniquement selon le nombre d'élèves. Sur cette base, la charge revenant à notre commune s'élève à 637'924 francs pour l'année 2024. Le coût total par élève se monte à 10'955 francs pour l'exercice 2024. À titre de comparaison, ce coût était de 11'717 francs en 2023 et de 10'377 francs en 2022.

La commission scolaire, ainsi que l'organe de vérification du syndicat, vous proposent d'approuver le compte annuel 2024 qui vous est soumis avec un actif et passif de 415'499 francs et un résultat équilibré après la répartition des charges totales de 2'388'708 francs.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

b. Approbation du compte 2024 du Syndicat scolaire du Collège de district à La Neuveville

La Parole n'étant pas demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du compte 2024 du collège de district de La Neuveville au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 17 contre : 0.

Le compte 2024 du Syndicat scolaire du collège de district à La Neuveville, dont le bilan s'équilibre aux actifs et passifs par 415'499 francs, avec un résultat du compte global équilibré, après la répartition des charges totales de 2'388'708 francs, est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation des comptes communaux 2024

a. Introduction

C'est M. Xxxx Xxxx-Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, qui prend la parole. Il se réjouit que les comptes 2024 bouclent dans le vert, avec au compte global un excédent de revenus de 113'240 francs, contrastant fortement avec le budget initial qui prévoyait un excédent de charges de 893'554 francs, soit un delta de plus d'un million de francs. Le Conseiller estime toutefois important de préciser que ce résultat favorable est en partie lié à la dissolution d'une provision pour impôts de 200'000 francs, ainsi qu'à la dissolution partielle, répartie sur cinq ans, de la réserve de réévaluation, pour un montant d'environ 95'000 francs. Ces éléments ont contribué de manière significative au solde positif enregistré.

Conscients de ces écarts, l'administration des finances a d'ores et déjà mis en place des mesures correctives en vue de l'établissement du budget 2026. Une planification plus rigoureuse des investissements ainsi qu'une réévaluation plus précise des charges sont en cours, afin de garantir une gestion financière plus réaliste et maîtrisée.

En dépit de ce bon résultat, Xxxx Xxxx-Xxxx souligne que les intérêts de la dette communale continuent de représenter une charge significative dans les comptes, avec un intérêt de la dette de plus de 200'000 francs par année. Ces emprunts, pour un montant total de 15 millions de francs, portent des effets concrets sur la capacité de notre commune à lever de nouveau fonds vis-à-vis des organismes de prêt. Car ceux-ci veulent connaître le plan de désendettement de notre commune. Cette situation limite la capacité de la commune à envisager de futurs investissements et d'avoir un véritable plan de désendettement à court terme. De plus, des investissements majeurs restent à prévoir, notamment le projet de raccordement à la station d'épuration du Landeron, qui nécessitera un recours important à l'emprunt et pèsera durablement sur les finances communales. Il faudra donc impérativement prévoir des actions afin de réduire cette dette.

Après ces quelques considérations, Xxxx Xxxx-Xxxx passe donc la parole à notre administratrice des finances, Xxxx-Xxxx Xxxx, pour entrer dans le détail du compte communal bouclé au 31 décembre 2024.

5. Approbation du compte 2024 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

a. Présentation du compte arrêté au 31.12.2024

L'administratrice des finances présente les comptes communaux 2024, ces derniers bouclent avec un excédent de revenus de 17'077 francs au compte général et de 96'162 francs pour les quatre financements spéciaux, répartis de la manière suivante :

- **Eau potable : 11'845 francs**
- **Eaux usées : 838 francs**
- **Déchets : 64'854 francs**
- **Electricité : 18'623 francs**

Soit un total de 113'240 francs au compte global. Le service de défense présente un excédent de revenu de 4'662 francs.

Par rapport au budget 2024, l'écart au compte global s'élève à 1'006'794 francs. Le budget prévoyait en effet un excédent de charges de 893'554 francs, alors que les comptes présentent un excédent de revenus de 113'240 francs. Le compte général clôt avec un excédent de revenus de 17'077 francs, en nette amélioration par rapport au budget, qui anticipait un excédent de charges de 701'992 francs. Quant aux financements spéciaux, ils se soldent par un excédent de revenus de 96'162 francs, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 191'561 francs.

Ces écarts s'expliquent principalement par le fait que certains projets d'investissement prévus au budget n'ont pas été réalisés en 2024 ou ont été reportés à une date ultérieure, ce qui a eu pour effet de réduire les charges d'amortissement de l'exercice. De plus, plusieurs postes de dépenses ont été surestimés lors de l'élaboration du budget, contribuant ainsi au résultat largement positif enregistré.

Xxxx-Xxxx Xxxx présente en détail le compte de résultat 2024, en mettant en évidence les écarts significatifs par rapport au budget 2024, et ce, en suivant l'ordre des fonctions.

0 Administration

Sous la rubrique Exécutif (0120), les promotions civiques ont été célébrées en même temps que le jubilé, ce qui a entraîné un dépassement de 12'445 francs. Par ailleurs, les festivités marquant les dix ans de la fusion, non budgétisées, ont généré une dépense de 21'092 francs. Une participation financière des stands lors de l'événement a toutefois permis de récolter un revenu de 6'679 francs, réduisant partiellement la charge.

Au niveau des Services généraux (0220), la cessation d'activité du prestataire chargé du logiciel de gestion des procès-verbaux du Conseil communal a nécessité le recours à un nouveau prestataire ainsi qu'une formation du personnel, pour une charge de 7'904 francs.

Concernant les Immeubles administratifs (0290), des travaux d'aménagement non prévus ont été effectués dans un bureau à l'administration, entraînant une dépense supplémentaire de 8'755 francs.

La halle polyvalente de Prêles (0292) a nécessité plusieurs interventions : acquisition d'une autolaveuse (7'917 francs), remplacement des buts de football (4'874 francs), entretien du matériel de gymnastique (2'411 francs), dépassement des coûts pour les combustibles (13'459 francs), remplacement de cinq mélangeurs de douches (5'160 francs), installation d'un système de fermeture électronique pour la gestion des clés (4'188 francs), nettoyage des fenêtres par une entreprise externe (3'329 francs), mise en conformité OIBT (5'380 francs), et remplacement de l'adoucisseur d'eau (10'657 francs).

Au Bâttoir de Diesse (0293), le lave-vaisselle a dû être remplacé pour un montant de 10'064 francs.

1 Ordre et sécurité publics, défense

Dans la rubrique 1400 Questions juridiques, une dépense de 10'810 francs a été engagée pour la mise à jour du plan d'aménagement local et du cadastre RDPPF. Concernant la Protection civile (1620), les frais de contrôle des abris ont augmenté, atteignant 13'644 francs. Une subvention de l'OSSM liée à ces contrôles a permis une recette de 24'431 francs.

2 Formation

En ce qui concerne les écoles de musique (2140), la participation aux écolages s'est élevée à 62'075 francs, soit 8'075 francs de plus que prévu. Pour les bâtiments scolaires (2170), la valeur de l'assurance a été sous-estimée de 11'272 francs, pour un total de 18'872 francs. L'entretien du collège Les Joncs a été nettement sous-évalué, avec un écart de 40'000 francs. Des coûts spécifiques ont été enregistrés, à savoir la rectification de la vitrine de la « Main de Prêles » (5'320 francs), la pose d'une sonde dans le silo à pellets (2'854 francs), les interventions sur le chauffage (4'613 francs), l'installation d'étagères (6'377 francs), la cloison de séparation (5'208 francs), le nettoyage des fenêtres (3'113 francs), la plantation d'arbres dans la zone humide (6'101 francs), et divers travaux de remplacement de stores (4'038 francs). Les abonnements d'entretien, mal évalués, se sont finalement élevés à 21'897 francs.

Concernant l'accueil à journée continue (2180), la participation communale aux charges de l'EJC a été inférieure au budget, atteignant 196'403 francs contre 240'000 francs prévus.

3 Culture, sports et loisirs, Églises

Pour les cultures (3290), seule une partie de la subvention au groupe d'animation a été versée (5'000 francs). Une participation non budgétisée de 5'340 francs a été accordée au projet « La Place » à l'attention de l'association Plateau vivant.

Dans le domaine du sport (3410), les dépenses pour le bâtiment du Jorat, hors convention, se montent à 9'550 francs. Cela comprend l'acquisition d'un évaporateur (1'280 francs), la réparation de la ferblanterie (3'604 francs), et la mise en conformité électrique (4'050 francs). Une participation de 13'000 francs a été accordée pour l'achat d'un robot-tondeuse. Des travaux ont été réalisés au Pumptrack, dont l'installation d'une voile d'ombrage pour 21'635 francs. La régénération des terrains de tennis et les travaux aux vestiaires ont représenté 13'468 francs. Le remplacement des escaliers du sentier des statues a coûté 3'231 francs.

4 Santé

Aucune remarque particulière n'est à signaler dans ce domaine.

5 Sécurité sociale

Les prestations complémentaires AVS/AI (5320) facturées par l'Office des assurances sociales s'élèvent à 503'862 francs, contre 483'750 francs prévus au budget.

Pour les prestations aux familles (5450), les bons de garde émis aux institutions externes ont été estimés à 10'000 francs, alors qu'ils atteignent finalement 42'330 francs. Les remplacements de personnel à la crèche ont généré des charges de 38'328 francs, partiellement compensées par une restitution d'assurance de 9'850 francs. En raison d'un plus grand nombre de places à la crèche et de la proportion élevée d'enfants en âge préscolaire, les dépenses de repas ont été plus élevées de 12'047 francs. Cette charge a été couverte par la participation parentale à hauteur de 17'488 francs. Le loyer des anciens locaux a été maintenu jusqu'au 30 septembre 2024 pour un montant de 19'260 francs. L'amortissement de l'aménagement des nouveaux locaux à Lamboing s'élève à 6'591 francs. La contribution des parents est meilleure que prévue, 199'890 francs au lieu des 175'000 francs budgétisés, avec une contribution supplémentaire de 6'000 francs en provenance d'autres communes.

La participation au Service social régional de La Neuveville (5796) est plus basse que prévue, avec un montant de 45'049 francs. En revanche, la compensation des charges de l'aide sociale (5799) sont plus élevées, atteignant 1'208'910 francs.

6 Transports et télécommunications

Pour les routes communales (6150), le changement de personnel à la voirie a engendré une hausse des charges salariales de 10'791 francs pour atteindre 230'791 francs. Il a également fallu faire appel à un prestataire externe pour l'entretien des cimetières et des places de jeux, générant une dépense non budgétée de 38'711 francs. Un grand service de la balayeuse, accompagné de réparations importantes, a coûté 11'300 francs. Une partie de ces charges a été couverte grâce à la convention avec la commune d'Orvin et la location à la commune de Nods.

7 Environnement et aménagement du territoire

L'alimentation en eau (7101) a coûté 195'285 francs, soit moins que prévu. Le financement spécial eau se clôt avec une attribution de 11'845 francs.

Pour le traitement des eaux usées (7201), les amortissements se montent à 27'349 francs, les charges de la STEP à 95'139 francs (contre 130'815 francs budgétés) et la participation à l'exploitation d'ARA Twannbach à 166'342 francs (au lieu de 175'000 francs). Le financement spécial eaux usées se boucle avec une attribution de 838 francs.

En gestion des déchets (7301), les frais d'enlèvement des déchets verts atteignent 33'886 francs, dépassant les 28'000 francs budgétés. Les frais d'exploitation des Molok sont supérieurs de 5'196 francs, atteignant 15'596 francs. Les recettes des taxes d'incinération sont meilleures que prévues, avec 20'423 francs contre 14'000 francs. Le financement spécial déchets enregistre une attribution de 64'854 francs.

8 Économie publique

La part du bénéfice 2024 versée par le syndicat forestier Mont-Sujet s'élève à 93'857 francs. En tourisme (8400), une participation de 5'000 francs a été versée pour l'entretien des chemins « Les Noisetiers » et « Baselsteinweg ».

Concernant l'électricité (8710), l'achat d'énergie auprès de SACEN a coûté 197'021 francs contre 250'000 francs prévus, et celui auprès de BKW, 102'677 francs. Aucun contrôle des installations n'a eu lieu, ce qui a permis une économie de 10'000 francs. Par ailleurs, les Smart Meter n'ont pas encore été activés, évitant une charge estimée à 30'000 francs.

9 Finances et impôts

Les recettes fiscales des personnes physiques (9100) atteignent 4'731'683 francs. Les rappels d'impôts sur le revenu, non budgétés, apportent 40'281 francs supplémentaires. La provision de 200'000 francs constituée en 2023 a été dissoute. L'impôt sur la fortune est inférieur aux prévisions, avec 337'358 francs.

Les impôts spéciaux (9101) montrent de bons résultats : les gains immobiliers s'élèvent à 252'529 francs, la taxation spéciale à 189'558 francs contre 135'000 francs prévus, tandis que les taxes immobilières sont en retrait à 472'457 francs.

Les intérêts sur dettes (9610) s'élèvent à 206'210 francs. Les intérêts moratoires liés au bouclage Nesko sont meilleurs qu'attendus, avec 33'536 francs.

Concernant les biens-fonds du patrimoine financier (9630), divers travaux de remise en état non prévus ont été réalisés : bâtiment de l'ancienne école de Diesse (10'633 francs), installations électriques à la cantine de Lamboing (8'700 francs), rénovation des salles de classe à Lamboing (43'282 francs). La cabane Le Plat'Ô a nécessité une dépense de combustibles supérieure au budget, soit 4'874 francs.

Dans les domaines (9635), le montant des corvées est inférieur au budget, à 23'072 francs contre 45'000 francs prévus. Un dégât sur le plancher de la bergerie du bas a engendré des frais non prévus de 51'237 francs, partiellement compensés par une indemnisation d'assurance de 25'670 francs. L'entretien des pâturages s'élève à 50'280 francs. Enfin, la subvention d'estivage versée par le canton atteint 189'298 francs contre 193'000 francs attendus.

Xxxx-Xxxx Xxxx présente ensuite le bilan au 31 décembre 2024, qui s'équilibre à 33'494'403 francs. Sur l'actif, présenté en bleu sur la diapositive, figurent le patrimoine financier et le patrimoine administratif. Ce dernier regroupe l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'accomplissement des missions communales.

Au passif, en rouge, apparaissent d'une part les capitaux de tiers, qui s'élèvent à un peu plus de 15 millions de francs, et d'autre part les capitaux propres. Ces derniers incluent notamment les réserves financières affectées à des financements spécifiques ou spéciaux.

Pour donner suite à quelques retours, il nous a été demandé de prendre un moment pour vous présenter de manière claire les principaux indicateurs financiers de l'année 2024. Tous les indicateurs financiers que nous allons vous présenter ci-après découlent d'une moyenne des cinq ans et ne sont pas le reflet exact de la situation actuelle et à venir.

Xxxx-Xxxx Xxxx commence par le degré d'autofinancement, qui permet d'évaluer dans quelle mesure les investissements peuvent être couverts par les ressources propres de la commune. Lorsqu'il dépasse 100%, cela signifie que la commune peut financer ses investissements sans recourir à l'emprunt, voire procéder à un désendettement. Le degré d'autofinancement est considéré comme suffisant lorsqu'il se situe entre 60 et 80%. En 2024, cet indicateur atteint un excellent niveau avec 228.59%, ce qui reflète une très bonne santé financière.

La quotité d'autofinancement traduit la capacité financière et la marge de manœuvre budgétaire de la commune. Elle indique la part des revenus disponibles pouvant être affectée aux investissements ou au désendettement. La quotité d'autofinancement est suffisante lorsqu'elle se situe entre 6 et 15%. Pour 2024, cette quotité s'élève à 10.7%.

La quotité de la charge des intérêts nets permet de mesurer le poids des intérêts de la dette sur les revenus fiscaux. Un taux bas est signe d'un endettement modéré. La quotité de la charge des intérêts nets est considérée comme faible quand elle se situe entre 0 et 1%. En 2024, cette charge représente 1.45% des revenus fiscaux.

Enfin, la quotité de la charge financière, qui regroupe les intérêts nets, les amortissements et les rectifications, indique dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par les charges liées à la dette. La quotité de la charge financière est considérée comme faible quand elle se situe entre 3 et 10%. Pour l'année 2024, elle s'établit à 11.03%, ce qui reste dans des proportions raisonnables.

Il n'est peut-être pas inutile de faire un point sur la situation générale de la commune. Comme vous le savez, nous avons investi un montant important dans la construction du collège les Joncs, ce qui a porté l'endettement de la commune, au 31 décembre 2024, à 14'563'347 francs. Nous pouvons bien sûr pondérer ce montant par l'état de la fortune nette à la même date, qui s'établit à 6'614'596 francs et par la réserve politique financière ou nous avons accumulé la somme de 2'906'871 francs.

Si on tire un ratio de cette situation par le nombre d'habitants, nous obtenons un endettement à hauteur de 6'767.35 par habitant et une fortune et réserve cumulée, un montant de 4'424 francs par habitant.

L'administratrice des finances aborde maintenant la situation des crédits d'engagement en lien avec les investissements, en retraçant l'évolution des projets terminés au cours de l'année.

Le premier projet concerne la réalisation du trottoir entre Diesse et Lamboing. Le crédit de 370'000 francs, voté le 22 septembre 2020, comprenait également la réfection de la route, la pose de nouvelles canalisations pour les eaux usées et l'eau potable, ainsi que le déplacement

d'une cabine électrique. Les dépenses se montent à 358'170 francs, permettant de clôturer le crédit avec un solde positif de 20'185 francs.

Pour le collège Les Joncs, le crédit d'étude de 715'000 francs, voté le 11 décembre 2018, a été légèrement dépassé avec des dépenses de 730'691 francs, soit un excédent de 15'691 francs. En revanche, le crédit d'architecture, accepté le 21 mars 2017 pour 120'000 francs, a été clôturé avec 114'616 francs de dépenses, ce qui dégage un solde positif de 5'383 francs.

S'agissant enfin du crédit de construction, nous vous présentons ici et à titre d'information, la situation du crédit de construction du collège, accepté par votation populaire le 9 février 2020 pour 13'920'000 francs, les dépenses atteignent à ce jour 13'326'793 francs, et les subventions reçues s'élèvent à 438'224 francs. Cela laisse un solde positif de 1'031'430 francs. Ce crédit n'est pas encore clôturé, en raison de la situation actuelle et de discussions encore en cours.

Le projet de renforcement du réseau électrique avait fait l'objet d'un crédit de 430'000 francs. Les dépenses réelles sont de 442'259 francs, mais les subventions perçues, à hauteur de 27'878 francs, permettent de clore le crédit avec un solde positif de 15'618 francs.

S'agissant de l'aménagement des locaux de la crèche La Luciole, un crédit de 160'000 francs avait été voté le 23 janvier 2023. Les dépenses finales s'élèvent à 168'797 francs, avec une subvention de 4'000 francs, ce qui engendre un solde négatif de 4'797 francs. À noter, que nous avons reçu, en juin 2025, pour les frais d'honoraires d'architecte une facture de 4944 francs. Celles-ci ont été comptabilisées dans le compte de résultat comme le crédit d'investissement avait été bouclé.

Enfin, pour la réfection des cibles au stand de tir de Diesse, l'Assemblée communale du 26 mars 2024 a voté un crédit de 95'000 francs. Les dépenses se montent à 97'193 francs, avec une participation de la société de tir de 10'000 francs, ce qui permet de clore ce projet avec un solde positif de 7'806 francs.

Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

M. Xxxx-Xxxx Xxxx remercie pour la grandeur des caractères projetés à l'écran. Il a été noyé avec des chiffres. Il suggère de figer quelques instants la diffusion des diapositives après chaque rubrique, pour qu'on puisse s'imprégner et ensuite éventuellement poser quelques questions.

Xxxx Xxxx constate qu'il s'agit-là plus de remarques que de questions.

M. Xxxx-Xxxx Xxxx a remarqué un poste « églises » dans le compte, sans qu'aucun chiffre ne soit mentionné.

Xxxx-Xxxx Xxxx souligne que c'est le plan comptable MCH2 qui impose des termes, et certaines communes gèrent effectivement des églises, même si ce n'est pas le cas chez nous. Il n'y a donc effectivement aucun frais pour cette rubrique.

M. Xxxx Xxxx se demande comment le conseil communal apprécie-t-il le fait qu'un crédit d'engagement soit dépassé et comment ce dépassement est-il ensuite traité, ce qui était le cas par exemple pour la crèche « La Luciole ». Comment se répercute le surplus du crédit qui était passé en votation devant l'assemblée communale ?

L'administratrice des finances précise que le conseil communal dispose d'une limite de compétence pour libérer les dépassements de crédit par rapport au montant effectivement voté, qui lui permet d'avoir une marge de manœuvre.

M. Xxxx Xxxx a encore une question à propos de la taxe immobilière, qui est presque d'un demi-million inférieure à ce qui avait été budgétisé, alors que la taxe immobilière est un chiffre qui devrait être assez sûr par rapport aux bâtiments existants.

M^{me} Xxxx Xxxx, membre de la commission des finances relève que le montant indiqué regroupe la totalité des montants perçus et non la différence entre le budget et les comptes.

Selon certaines interprétations de l'assemblée, il semblerait bien qu'il s'agisse pourtant de la différence entre budget et réalisé.

Xxxx-Xxxx Xxxx rappelle qu'elle n'a pas établi ce budget, et n'a pas non plus participé aux séances préparatoires organisées par le canton. Elle n'a donc pas de réponse précise à apporter. Elle propose toutefois de se renseigner et de donner un retour à l'assemblée.

M. Xxxx Xxxx s'attarde encore sur l'aide sociale. Il imagine que le montant inscrit de plus d'un million procède bien de la charge communale due au canton dans le cadre de la répartition des charges.

Xxxx-Xxxx Xxxx le lui confirme, il s'agit effectivement de la participation communale, dont la facture nous est transmise au milieu de l'année, portant toujours à peu près dans des proportions identiques.

c. Prise de connaissance du rapport succinct de vérification

C'est M. Xxxx Xxxx-Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, qui donne lecture des éléments essentiels du rapport succinct du rapport de l'Organe de vérification des comptes communaux. Ce document précise que :

- **Le rapport a été établi par la Fiduciaire G-Fid, de Bienne, par M. Xxxx Xxxx**
- **La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil communal**
- **La responsabilité de la fiduciaire consiste à exprimer une opinion sur les comptes annuels**
- **La révision inclut des opérations de vérifications destinées à recueillir des éléments probants au sujet des valeurs et des informations figurant dans les comptes annuels**
- **La révision comprend une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables et du caractère plausible des estimations comptables effectuées.**
- **La fiduciaire estime que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former son opinion.**
- **Selon l'appréciation de la fiduciaire, les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont conformes aux dispositions légales du canton et de la commune.**
- **Les travaux de vérification se sont achevés le 21 mai 2025**
- **La fiduciaire atteste qu'elle remplit les exigences d'indépendance au sens de l'article 123 de l'Ordonnance sur les communes.**
- **La fiduciaire propose à l'assemblée communale réunie le 26 juin 2025 d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 2024, avec un actif et un passif de CHF 33'494'403.52 et un excédent de recettes du compte global de CHF 113'240.14.**

d. Prise de connaissance du rapport protection des données

C'est M. Xxxx Xxxx-Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, qui donne une lecture succincte du rapport de l'Organe de vérification, également en charge de la surveillance des aspects liés à la protection des données. La Fiduciaire G-Fid fonctionne également en qualité d'autorité de surveillance en matière de protection des données et

- **Elle a effectué ses vérifications sur la base de sondages dans le courant de l'exercice 2024.**

- Elle atteste l'observation des prescriptions légales et réglementaires, avec deux recommandations :
- **Publier sur les site Internet (c'est fait!) du nom de l'autorité de surveillance**
 - **Utiliser le schéma OACOT concernant la communication des données**

M^{me} Xxxx Xxxx reprend la parole à propos de la taxe immobilière et confirme que ce sont bien 472'000 francs qui ont été encaissés, alors qu'il était prévu un apport de 495'000 francs au budget. En 2023, la taxe a atteint 488'000 francs. La différence n'est donc pas aussi élevée que ce que l'on craignait tout à l'heure.

e. *Approbation du compte 2024 de la Commune mixte de Plateau de Diesse*

La parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du compte 2024 de la Commune mixte de Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 17 contre : 0

Le compte de résultat 2024 de la Commune mixte de Plateau de Diesse, présentant un bilan avec actif et un passif de CHF 33'494'403.52 et un compte global qui se solde par un excédent de revenus de CHF 113'240 francs, est approuvé à l'unanimité.

6. Informations du Conseil communal

a) *Election des membres des commissions*

Xxxx Xxxx Xxxx signale qu'en réponse à la question qui nous a été posée par Xxxx Xxxx du mode d'élection des membres des commissions, l'administration a pris contact avec l'OACOT pour connaître son approche juridique pour savoir s'il appartient au conseil communal actuellement en place, ou au nouveau conseil élu qui entrera en fonction à partir du 1^{er} janvier prochain, d'élire les membres des commissions pour la législature 2026-2029. La maire donne lecture de la réponse de M^{me} Xxxx Xxxx : « *En ce qui concerne les commissions permanentes, si leur durée de fonction est la même que celle du conseil communal (ce qui est généralement le cas), elles devraient être élues par le conseil communal avant le 1^{er} janvier 2026. D'un point de vue juridique, cela ne joue aucun rôle qu'elles soient élues par le conseil communal dont la période de fonction se termine au 31.12.2025. Si on veut éviter cela, il faudrait fixer dans le RO des périodes de fonction différentes pour les commissions.* » Donc, le conseil communal actuel doit élire les membres des commissions pour qu'elles soient opérationnelles au 1^{er} janvier 2026.

b) *Projet Coop*

La Maire revient ensuite sur la séance de la semaine passée avec le groupe Coop, qui nourrit le projet de l'installation d'un magasin à Lamboing sur une zone qui accueille actuellement des machines agricoles. Ont été invitées à cette réunion toutes les personnes plus ou moins proches de ce projet. Elles ont pu exprimer leurs craintes, notamment en termes de trafic, de bruit. Le groupe Coop a reçu ces informations et a proposé ensuite aux personnes qui le souhaitent de les rencontrer à un autre moment.

c) *Fête nationale du 1^{er} août*

Xxxx Xxxx Xxxx confirme que nous célébrerons bien les festivités du 1^{er} août, à la cantine de Lamboing.

d) Travaux en cours

En réponse à une question posée à propos des travaux engagés au Camping de Prêles, Xxxx Xxxx peut informer qu'il restera encore 2000 camions à venir pour apporter du matériel, sur 130 jours environ.

Le Conseiller poursuit avec le chantier du quartier des Epinettes, toujours à Prêles, dont les travaux ont commencé. On attend là environ cinq camions par jour qui transporteront du matériel à l'aller comme au retour pendant deux trois mois aussi.

7. Divers et imprévus

M. Xxxx-Xxxx Xxxx

Il vient aux nouvelles au sujet des nouveaux locaux des Sapeurs-pompiers.

Xxxx Xxxx indique qu'en principe les pompiers pourront prendre possession de leurs nouveaux locaux au 1^{er} octobre prochain. Il y a eu encore une petite prolongation après une dernière discussion avec le canton, mais à présent la date est définitivement définie, sans plus de possibilité de pouvoir repousser l'échéance. L'Office des ponts et chaussées déménagera à Châtillon. Les travaux sont en cours là-bas aussi.

M^{me} Xxxx-Xxxx Xxxx

Elle demande si, dans le cadre du projet des Epinettes, le problème lié à la conduite BKW qui n'était pas sur les plans retarde beaucoup le projet ou les choses se sont-elles arrangées ?

Xxxx Xxxx confirme que la problématique est résolue.

Xxxx Xxxx saisit l'occasion qui lui est offerte d'informer l'assemblée communale de son intention de ne pas se représenter lors des prochaines élections communales de cet automne. Il estime qu'une législature suffit et que la place doit être laissée aux plus jeunes. Le fonctionnement de la commune sera amélioré grandement à la suite des révisions des règlements acceptées lors d'une précédente assemblée. IL est donc temps pour lui de laisser la place à l'une ou à l'un des citoyens intéressés. Il remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui a témoignée durant cette législature et pour la correction des débats.

L'assemblée acclame son président.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président déclare la séance close à 20 h 30.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

Le Secrétaire

Xxxx Xxxx

Xxxx Xxxx

Prêles, le 27 juin 2025

CERTIFICAT DE DÉPÔT PUBLIC

Le secrétaire communal atteste qu'il a déposé publiquement le présent procès-verbal au secrétariat communal du 30 juin au 30 juillet 2025 (pendant 30 jours après la tenue des assises de l'Assemblée communale du 26 juin 2025). Il a fait publier le dépôt public dans l'édition n° 25 du 27 juin 2025 de l'organe de publication officiel de la commune, soit la Feuille officielle du district (FOD).

Prêles, le 30 juillet 2025

Le Secrétaire communal :

.....